

(1)

(N° 156.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1886.

ÉRECTION DE LA COMMUNE DE ROUVREUX (LIÈGE) (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR N. MAGIS.

MESSIEURS,

Le Gouvernement propose de réunir en une commune distincte les sections de Rouvrex et de Florzé, qui dépendent de la commune de Sprimont et les sections de Florzé et de Gippe qui dépendent de la commune d'Aywaille.

Ce projet répond à un vœu, formulé depuis quelque temps déjà, par un grand nombre d'habitants de ces localités.

Les communes de Sprimont et d'Aywaille ne s'opposent pas à la séparation.

Le conseil provincial, dans sa séance du 12 juillet 1884, d'accord avec la Députation permanente, a émis un avis favorable.

La nouvelle commune comprendra un territoire de 719 hectares et plus de mille habitants.

Elle sera divisée en deux sections, Rouvrex et Florzé, qui continueront à avoir comme aujourd'hui des budgets séparés.

Les ressources ordinaires des deux sections sont évaluées ensemble à plus de 10,000 francs.

Rouvrex a construit une école et créé des voies de communication, ainsi qu'une distribution d'eau.

Florzé possède une église, un presbytère, un cimetière et a réalisé divers travaux pour le bien-être de ses habitants.

Conformément à l'avis exprimé par le conseil communal, le chef-lieu de la nouvelle commune serait établi à Rouvrex, qui a pris l'engagement de prendre à ses charges la construction et l'ameublement de la maison communale.

Le projet de loi n'a pas soulevé d'observations de la part des sections.

La section centrale, à l'unanimité, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

A. MAGIS.

Le Président,

VAN WAMBEKE.

(1) Projet de loi, n° 124.

(2) La section centrale, présidée par M. VAN WAMBEKE, était composée de MM. MAGIS, SNOY, MALLAR, COOMANS, JULIEN WARMANT et DE MACAR.